

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

La Chambre de commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) constitue, auprès des pouvoirs publics, l'organe représentatif des différents secteurs d'activité sur le Territoire. La chambre interprofessionnelle a pour attributions la défense des intérêts généraux des professionnels patentés, l'aide aux chefs d'entreprise, le conseil, la formation. **Elle donne au Préfet et à l'Assemblée territoriale des avis, conseils et informations** concernant les trois secteurs et propose et organise des actions de politique publique utiles au développement de l'économie.

La CCIMA est règlementairement un établissement public territorial dont les missions sont définies par délibération locale et arrêtés de 2002, 2009 et 2017. Un règlement intérieur précise le fonctionnement de la chambre. Les dispositions nationales applicables aux chambres de commerce, des métiers et d'agriculture ne sont pour la plupart pas applicables à la CCIMA, bien qu'elle soit associée aux travaux des réseaux nationaux de chambres.

Elle participe à la gestion de structures externes ayant un rapport direct avec la vie des entreprises, et doit contribuer au développement de leurs exportations. **En 2024, la CCIMA représente 1354 patentés** contre 1272 en 2023, 1217 en 2022, 987 en 2021, 861 en 2020, 732 en 2019, 582 en 2017. Environ deux tiers sont à Wallis et un tiers à Futuna, un tiers sont des cheffes d'entreprises. 17 % des entreprises exercent dans le secteur primaire, 14 % dans le secteur secondaire et 69 % dans le secteur tertiaire. Fin 2024, la CCIMA comptait 12 salariés dont 3 à Futuna. La CCIMA accueille très régulièrement des stagiaires et des engagés de services civiques, dont plusieurs sont devenus agents de la chambre.

La CCIMA a pour raison d'être de **développer le secteur privé**, d'augmenter la part de salariés dans les entreprises, de faciliter l'emploi privé et la création d'entreprises et d'en faire un projet désirable. La CCIMA **conseille et accompagne** les patentés, porteurs de projets, créateurs d'entreprises, présents sur le territoire ou qui souhaitent s'y installer. Elle les aide dans leurs **démarches, leur recherche de formation, de financement** et toute initiative visant à augmenter leur mise en marché et rentabilité. La CCIMA a également pour rôle de conseiller les pouvoirs publics, le Préfet et l'Assemblée territoriale, et de leur donner les informations sur toutes questions concernant les trois secteurs d'activité et l'économie du territoire.

Pour accomplir ces missions, la CCIMA s'est constitué un **réseau de partenaires** locaux, régionaux et nationaux. Elle mène des actions de **coopération** afin de donner aux patentés accès à des formations, assistances et marchés extérieurs ; et remplit un rôle de **médiation** entre les patentés et des interlocuteurs locaux comme la banque, régionaux ou nationaux, comme BPI France par exemple.

La CCIMA est associée aux **réflexions territoriales pour le développement économique** du territoire par exemple sur la définition des projets présentés aux instruments financiers de l'Union européenne, la définition de politiques sectorielles ou de coopération, la mise en place d'outils et d'un cadre favorable au développement économique du territoire.

2024, seconde année de mandat complète, en période d'inflation en baisse, d' « année blanche » budgétaire et dans un contexte géopolitique régional renouvelé

L'année 2023 avait été une année qualifiée de « normale » après la pandémie mondiale et la reprise des vols. 2024 est la seconde année complète de mandat de l'équipe élue à la CCIMA en septembre 2022.

L'équipe a poursuivi en 2024 la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de **l'audit financier et organisationnel** commandé par le président dès son élection et réalisé par KPMG. La CCIMA a ainsi défini des procédures d'engagement, les seuils et rôles respectifs liés à l'engagement et la liquidation des paiements. L'imputation des dépenses et le suivi des conventions de financement ou fonds dédiés a également été améliorée. Ainsi, en fin d'année 2024, pour la première fois, KPMG, commissaire aux comptes, a **certifié sans réserve les états financiers de la chambre**.

Les indicateurs économiques de 2023 sont plutôt bons pour les entreprises du territoire : avec une inflation de 1.5 % sur un an, en baisse, une augmentation du nombre de salariés déclarés auprès de la Caisse locale de retraite et une forte hausse en valeur des importations de biens de consommation et d'équipement.

Pour la CCIMA, les ressources d'origine parafiscale qui constitue la majorité de son budget sont stables et s'élèvent à environ 76 millions de francs, contre 75 en 2023.

En termes de politiques publiques, l'année 2024 est la première année de mise en œuvre du nouveau contrat de convergence et de transformation (CCT). La seule action proposée par la CCIMA retenue concerne **l'équipements des deux marchés de Futuna**.

Le territoire a précisé et adopté en 2023 ses stratégies en termes d'alimentation avec un plan alimentaire territorial, et de tourisme avec une stratégie du tourisme dite « raisonnable et raisonnée ». La CCIMA a contribué à ces deux réflexions sans toujours être entendue.

Au niveau régional, l'année 2024 a été marquée par les émeutes du 13 mai en Nouvelle-Calédonie. Outre le blocage du territoire entraîné par la fermeture de l'aéroport de Tontouta, la destruction d'une grande partie de l'appareil productif calédonien et la perte de confiance qui a suivi ont eu pour conséquences d'inciter des Calédoniens d'origine wallisienne et futunienne à venir ou revenir s'installer à Wallis et Futuna et pour certains à prendre une patente pour exercer une activité professionnelle en prenant contact avec la CCIMA en tant qu'opérateur économique. Cette tendance peut être bénéfique en termes de consommation, d'amélioration de la concurrence et donc de baisse des prix, et d'accroissement des compétences disponibles sur le territoire.

Développement du secteur primaire : un axe toujours fort pour la chambre.

La CCIMA a employé en 2024 **4 agents consacrés au secteur primaire** : 2 techniciens et 1 ingénieur à Wallis, et 1 technicien nouvellement recruté à Futuna.

Ces agents effectuent des tournées hebdomadaires auprès des patentés du territoire et leur fournissent un **accompagnement technique** et de commercialisation de leur production.

Concernant **l'alimentation**, le territoire va être soutenu par le 12^{ème} programme régional de l'Union européenne qui consacra 36 millions d'euros à cette thématique pour les 3 PTOM français du Pacifique. Il suivra le programme PROTEGE (Projet régional océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes) qui s'est clôt en 2024 sur un bilan mitigé.

Sans aller jusqu'à la répartition entre territoires, en 2024 une réflexion s'est engagée entre PTOM pour définir les orientations du programme proposé à l'UE. Pour l'Union il est très clair que le 12^{ème} instrument ne pourra que venir compléter des actions déjà soutenues localement.

Le territoire, via son service en charge des politiques européennes, a demandé aux différents services et acteurs de préparer dès mi 2024 des propositions d'actions concrètes chiffrées qui ont été adressées aux élus et validées.

La CCIMA a élaboré quatre actions, définies et chiffrées dans des fiches projets :

- Un programme de développement pour la sécurité alimentaire de Wallis et Futuna, évalué à 6.2 millions €. Le programme vise à répondre au manque de production locale en soutenant durant 5 ans le développement des filières agricoles (végétales et animales) par la mise en place d'actions de soutien aux entreprises du secteur. Le programme permettra la mise en culture de 40 hectares répartis sur 10 exploitations, suivies par des ouvriers agricoles formés. Il prévoit le partage de connaissances avec des agriculteurs d'autres contextes géographiques similaires.
- La création d'un centre de collecte et de transformation des productions primaires de Wallis et Futuna, pour un montant estimé à 9.2 millions €. Dans une logique de développement de filières, il consiste à acquérir des équipements mutualisés permettant d'offrir de nouveaux débouchés aux producteurs en amont et d'accompagner le développement d'acteurs de l'aval. Il est proposé que le centre comprenne un atelier de collecte et transformation ; un atelier de transformation des produits de la mer ; un atelier de collecte et conditionnement du miel ; un atelier d'abattage de porcs ; un atelier d'abattage de volailles ; un incinérateur pour la valorisation des déchets organiques et une unité de compostage des déchets verts.
- Un programme d'action pour la recherche et les secours en mer, estimé à 9.5 millions € pour l'acquisition de deux navires SAR (search and rescue). Ce projet vise avant tout à assurer la sécurité des pêcheurs, dont certains pêchent déjà hors du lagon avec des embarcations non adaptées et à développer la pêche hauturière. Il s'agit d'un objectif qui conditionne l'accès régulier à la ressource en produits de la mer et donc la sécurité alimentaire du territoire.
- La création d'une marque label « Fait à Wallis et Futuna » pour valoriser et protéger les créations wallisiennes et futuniennes, pour un montant estimé à 300 k€.

Ces projets ont été élaborés à la suite de la participation par la CCIMA à plusieurs ateliers liés au programme PROTEGE, à Tonga et Fiji. Ils ont été présentés et articulés avec ceux élaborés par le service de l'agriculture et complémentaires, davantage tournés vers la recherche et l'innovation que la production.

Les programmes seront validés fin 2025 pour une mise en œuvre au premier semestre 2026.

D'un point de vue global, la production locale reste insuffisante par rapport à la demande des consommateurs, et la mise en réseau entre le potentiel de production des jardins et les acheteurs

doit être renforcée. Cette tendance se voit de manière non anecdotique avec le développement important de l'activité de plats cuisinés à emporter, à Wallis principalement, ce que confirme l'enquête budget des familles.

Afin d'offrir aux producteurs des lieux de vente locale et d'inciter à la production, la CCIMA a poursuivi la **construction des deux marchés de Futuna**, à Fiuva (Sigave) et Malaé (Alo), confiés à deux entrepreneurs distincts après consultation. Le marché de Sigave s'est arrêté en raison de difficultés financières de l'entreprise. Celui d'Alo est arrivé à son terme à la fin 2024 et son inauguration est prévue en janvier 2025. Le marché sera ouvert une fois par semaine dans un premier temps, puis plusieurs fois par semaine. Il comprendra un espace de restauration loué à un prestataire afin d'intégrer un revenu complémentaire. Le marché doit intégrer à terme une unité de transformation agricole et éventuellement permettre la collecte de fruits et légumes avant livraison aux écoles et collèges.

A Wallis, la CCIMA a organisé **7 marchés ou foires** dont certains mettant en avant des produits particuliers: le *kumala* (patate douce), le *'ufi* (igname), le *taro*, le *kape*. Le marché de la fin octobre a réuni deux événements : la 4^{ème} édition du rendez-vous des petits entrepreneurs et le marché de l'alimentation saine, qui a ouvert la semaine de l'alimentation. Ce marché a connu une affluence importante avec une grande variété de produits en vente et l'organisation d'un concours de cuisine mettant en avant les produits locaux.

En fin d'année en décembre, en réponse à un appel à projet territorial, la CCIMA a pu organiser une **Foire agricole de Noël les 13 et 14 décembre**. La Foire s'est tenue pour la première fois sur le site de Tapa. Elle a accueilli des représentants d'autres territoires : Nouvelle-Calédonie, Samoa et a permis à la population nombreuse d'avoir accès à des concerts, des stands de restauration, de vente de produits, des concours de danses et coutures, sur deux journées et soirées.

Pour cette 4^{ème} édition la Foire agricole de Noël s'inscrit donc comme un événement annuel attendu par la population, à dimension régionale, et pouvant servir de débouché et moteur pour l'économie du territoire.

La CCIMA continue sa fonction de **colportage** entamée en 2020. En 2024, 3.89 tonnes de fruits ont été livrés à l'hôpital et aux écoles partenaires. L'organisation mise en place depuis 2020 fonctionne bien : en début de semaine un agent de la CCIMA interroge les producteurs inscrits dans le réseau de colportage sur les produits qui seront disponibles en fin de semaine. Cette liste est adressée à l'hôpital qui définit son besoin par rapport aux repas des malades à préparer. Les fruits, légumes et tubercules sont collectés auprès des producteurs qui ne peuvent livrer directement, puis livrés. La CCIMA aide les patentés qui le souhaitent à effectuer leur facturation. En 2024, lors de la semaine de l'alimentation, la CCIMA a de plus livré des fruits pour les établissements du secondaire, à Wallis comme à Futuna.

A Futuna, la CCIMA a conduit une mission sur le secteur primaire en août afin d'établir un diagnostic et accompagnement avec l'agent recruté dans ce domaine. Pour Futuna, outre la construction des deux marchés, les investissements approuvés en Assemblée générale concernent principalement l'installation d'une **pépinière de production végétale** et le lancement de **la culture de la vanille**. L'accompagnement des producteurs est de plus effectué afin qu'ils soient présents et vendent au marché une fois ouvert.

En 2024, pour la seconde fois, Wallis et Futuna ont tenu un stand autonome au **Salon international de l'agriculture** à Paris, du 25 février au 3 mars. Le stand de 15m², comme en 2023 a permis la vente de 750 kilos de produits (500 kilos en 2023) comportant 52 références (37 en 2023) : confitures, chips, miel, vinaigre de miel, citrons confits, huiles, artisanat. Ces produits ont bénéficié de l'expérience de 2023 avec un étiquetage et une présentation conforme aux attentes réglementaires de l'Union européenne et du consommateur métropolitain.

Le stand positionné à proximité de ceux de la Province Sud, Province des Îles et la Polynésie française a permis des interactions entre territoire et la présentation d'un projet commun de « Village du Pacifique » au Ministère des Outre-Mer. Beaucoup de décideurs et personnalités ont visité le stand : Premier Ministre et ministres, députés et sénateurs, responsables d'institutions de développement.

La CCIMA a piloté le stand et fait appel à des associations wallisiennes et futuniennes locales pour effectuer plusieurs danses, sur le stand de l'ODEADOM et devant celui de la chambre.

Le SIA a permis la concrétisation de partenariats, comme l'adhésion à l'association des producteurs de vanille des outre-mer et le lancement du projet de cette culture à Futuna.

Lors de ce SIA, la présence du territoire a été très appréciée et a montré un vrai intérêt de la part des visiteurs, officiels et médias, à la fois pour les produits agro-transformés et en tant que destination touristique.

Par ailleurs, la CCIMA a identifié des réseaux de distribution intéressés par la commercialisation de produits de Wallis et Futuna.

Les secteurs secondaires et tertiaires : un développement lent mais en cours

Le **secteur de l'industrie**, longtemps quasi-inexistant à Wallis et Futuna a connu en 2024 deux réalisations majeures avec la production de bière localement par la brasserie d'Uvea, et celle de carports et autres structures métalliques par Wallis Steel. Le développement de ces activités a pris plusieurs années et a été possible par le montage de partenariats entre entrepreneurs calédoniens et wallisiens. La démarche de co-entreprises ou joint-venture est le modèle promu (cf. Ci-dessous : partenariat avec NCT&I). Les craintes de prédatations d'entreprises calédoniennes semblent avoir été surmontée. Les partenariats existent entre entreprises du BTP sur de nombreux chantiers et vont encore se développer dans le cadre de la construction ou rénovation des prochains grands équipements du territoire : lycée, hôpitaux, prison, archives, etc.

L'augmentation de l'utilisation de **l'aide au fret** est un indicateur pertinent du développement du secteur industriel. L'aide consacrée à la réduction du coût des matières premières qui entrent dans un cycle de transformation est montée en puissance au cours des dernières années. Alors qu'en 2020 9000 euros environ avaient été attribués, en 2024 plus de 209 000 euros ont été demandés et l'enveloppe de 150 000 euros est insuffisante.

La CCIMA a contribué aux études commandées par le territoire sur financement du 11^{ème} Fed thématique, sur le thème de l'éco construction. Les livrables attendus en 2025 sont un guide de l'éco construction à Wallis et Futuna, un guide des matériaux utilisables en éco construction, une proposition de modification de la réglementation relative aux marchés publics afin de favoriser ces démarches.

Le secteur du commerce reste fort à Wallis et Futuna avec un tiers des emplois déclarés dédiés aux services marchands. Le secteur des services a connu en 2024 plusieurs développements témoignant d'un certain dynamisme avec l'ouverture de lieux de restauration, la création de services aux entreprises pour leur communication, comptabilité. Ces services qui constituent un atout pour le développement des entreprises sont encore insuffisamment considérées comme essentielles. L'arrivée sur le territoire de Calédoniens peut cependant contribuer à faire évoluer les pratiques.

Coopération régionale et nationale

La CCIMA étant une chambre interconsulaire, elle réunit les activités d'une CCI, d'une chambre des métiers et d'une chambre d'agriculture. A ce titre elle est associée aux travaux des réseaux de chambres nationaux, qui peuvent appuyer ses actions et faciliter la mise en relation avec des acteurs nationaux ou des partenaires d'autres territoires d'outre-mer.

Le salon international de l'agriculture constitue un moment clé pour les partenariats dans ce domaine.

Ainsi les échanges avec la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire de Polynésie française et la chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie se sont approfondis en février, puis en avril lors d'une rencontre entre présidents en Nouvelle-Calédonie. A cette occasion les trois chambres ont conçu leur projet de Village du Pacifique, présenté à la DGOM et à l'époque la Province Sud.

Les trois chambres ont par la suite conçu le projet de Fédération des Chambres d'Agriculture du Pacifique en octobre, lors d'un atelier de clôture de PROTEGE. Ce projet a vu le jour en février 2025 à Paris.

La CCIMA a eu des échanges en avril 2024 avec la CCI et CMA de Nouvelle-Calédonie afin d'avancer sur les partenariats en cours, principalement pour la formation professionnelle des patentés. L'explosion de la Nouvelle-Calédonie en mai a malheureusement détruit l'économie du Caillou et mis à l'arrêt ces projets.

Fin 2024 la CCIMA a signé une convention de partenariat avec NCT&I (New Caledonia Trade and Invest), cluster d'entreprises calédoniennes dédié à l'export. Le partenariat est la suite d'une première convention signée en 2017, de deux missions de NCT&I à Wallis et de contacts depuis plusieurs années entre entreprises calédoniennes et wallisiennes et futuniennes. La connaissance mutuelle est à présent meilleure, les réussites et apports réels. Le modèle promu dans la convention est celui du co-développement et de la joint-venture. Le partenariat vise à poursuivre ces avancées en donnant un avantage aux réponses concertées aux consultations publiques ; à développer les financements ; accroître les compétences ; s'attacher ensemble à trouver des solutions aux problèmes de fret et douane.

Plusieurs entreprises membres de NCT&I qui travaillent déjà avec des entreprises wallisiennes et futuniennes étaient présentes à la Foire de Noël et ont pu échanger avec les visiteurs et autorités et présenter les réalisations concrètes et bénéfiques pour les consommateurs du territoire, avec par exemple la vente d'ouvrages métalliques comme des carports fabriqués sur place, bientôt de bungalows.

D'importants chantiers publics vont être lancés dès 2025 : lycée d'Etat, hôpitaux de Wallis et de Futuna, prison, aéroport, bâtiment des archives, etc. Les montants évoqués sont évalués entre 5 et 7 milliards CFP. Ces chantiers vont nécessiter l'utilisation de machines spécifiques et les formations correspondantes. Les partenariats entre entreprises calédoniennes et wallisiennes sont indispensables pour constituer des groupements capables de répondre aux marchés, en donnant du travail aux entreprises locales et en augmentant leurs compétences, pour l'acquisition et l'utilisation des machines qui seront nécessaires à ces chantiers par exemple.

Après les difficultés de la Nouvelle-Calédonie, l'Assemblée territoriale a décidé de réorienter la coopération vers la Polynésie française et les Îles Fiji en particulier. La CCIMA a été incitée, comme tous les services, à construire des actions de coopérations avec les partenaires de ces territoires.

Avec la Polynésie française, la CCIMA a poursuivi les échanges nombreux et fluides avec la CAPL. Avec la CCISM (chambre de commerce, industrie, services et métiers), un partenariat pour de la formation et un accompagnement dans le domaine du tourisme en particulier a été envisagé ; il est coordonné par la cellule tourisme du territoire.

Au niveau régional, la CCIMA a demandé en 2024 à adhérer à Pacific Farmers, organisation non gouvernementale qui regroupe des associations d'agriculteurs du Pacifique, organise les échanges et peut contribuer au financement de programmes de développement, grâce à des financements nord-américains.

Enfin en 2024 la CCIMA a participé aux échanges du programme Green Overseas financé par l'Union européenne dédiés à la finance climatique. Le programme a réuni des experts climatiques ou acteurs du développement économique des différents PTOM qui, après avoir dressé un état des lieux de leur accès aux instruments de finance climatique disponible ont construit une stratégie de plaidoyer commune pour améliorer cet accès. Le programme ayant été conçu avant le Brexit, les échanges qui ont eu lieu ont réuni les PTOM dépendant de l'UE et du Royaume-Uni.

Participation à la stratégie de développement du tourisme

En 2024 le territoire s'est attaché à concevoir les documents demandés par l'Union européenne pour que le **12^{ème} instrument financier territorial** puisse soutenir sa **stratégie de tourisme raisonnable et raisonné**. L'UE doit contribuer à hauteur de 19 millions d'euros, le territoire apportant sa part. La CCIMA a participé aux réflexions dans ce cadre, notamment lors de la visite d'experts mandatés par l'Europe. La CCIMA a notamment rappelé la nécessité de créer un office de tourisme pour réellement coordonner les acteurs, de soutenir le développement de l'offre touristique, de trouver des solutions à des points bloquants comme les assurances des activités touristiques. La CCIMA a de nouveau proposé d'être opératrice de certaines actions de la politique publique définie par convention d'objectifs et de moyens.

Avant même le lancement du 12^{ème} instrument, le tourisme étant devenu le nouveau mot d'ordre dans le discours politique et public, la CCIMA a constaté et accompagné en 2024 un nombre croissant de projets dans les différentes composantes de ce domaine : hébergement, restauration, activités.

En 2023 la CCIMA avait accompagné la formation de 5 guides touristiques grâce à un diplôme universitaire de l'Université de la Polynésie française. Les trois guides formées à Futuna exercent dans le cadre de l'association en charge du tourisme et ont formulé le souhait d'approfondir leur

pratique de l'anglais. Les deux personnes formées à Wallis exercent à l'administration supérieure et à la CCIMA. Toutes ont été associées aux manifestations organisées lors de l'arrivée de bateaux. Aucune n'a cependant pu lancer son activité de manière autonome, en particulier du fait du coût très élevé de la patente correspondante.

Toujours sur le tourisme, la CCIMA a poursuivi une activité soutenue par une convention avec l'ADEME et la CCI de Nouvelle Calédonie pour l'accès des professionnels du tourisme au **fonds tourisme durable** de l'agence. Grâce à ce fonds les professionnels peuvent réaliser un diagnostic de leurs équipements et pratiques et envisager l'acquisition de matériel et la mise en place de pratiques plus économes en énergie, dont le coût peut être financé par l'ADEME jusqu'à 80%. La CCI NC a formé et accompagné la CCIMA à la réalisation des diagnostics et à l'utilisation des outils de l'ADEME. En 2023, 5 diagnostics ont été réalisés, l'objectif étant d'en faire 10. Le programme s'est achevé de manière anticipée, malgré les demandes en cours tant en Nouvelle-Calédonie qu'à Wallis et Futuna. A la fin 2024, un projet a pu être financé grâce à cette convention, à Futuna.

En 2024 la CCIMA a participé à la réflexion lancée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour la **rénovation de l'aéroport de Hihifo**. Les aménagements proposés doivent permettre d'augmenter les espaces de restauration, d'attente, d'accueil des passagers notamment. Ces transformations sont la première étape d'une offre de service étendue et visant à accroître la concurrence.

Dans le même temps la CCIMA a ainsi entamé les échanges pour prendre la responsabilité de la **gestion des activités d'escale de l'aéroport**. L'objectif est que les équipements utilisés pour l'enregistrement, chargement et déchargement des bagages, etc. soient gérés par la chambre et proposés aux compagnies aériennes souhaitant desservir Wallis. Actuellement ils appartiennent à la compagnie Aircalin et sont proposés à un tarif dissuasif aux autres compagnies qui en font la demande.

Un accompagnement de la CCI NC, engagée dans la gestion de 4 plateformes aéroportuaires sous différents statuts, a été sollicité sur ce projet.

Financement et structuration des entreprises / culture entrepreneuriale

L'**accompagnement des porteurs de projets** et entreprises est une partie importante de l'activité de la CCIMA, notamment pour avoir accès à des subventions territoriales, dans le cadre du **CTAI** (code territorial des aides à l'investissement) et des aides du domaine du secteur primaire soutenues par le **MASA** (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire). La CCIMA aide de plus les porteurs dans leurs démarches vis-à-vis de la banque, pour les ouvertures de compte, plus rarement les demandes de prêts, et vis-à-vis d'autres organisations de financement.

Par ailleurs, la chambre accompagne les personnes qui veulent créer une entreprise et prendre une patente dans leurs démarches.

Ainsi en 2024 la CCIMA a aidé à l'ouverture de **54 comptes professionnels** à la BWF. Elle a réalisé **85 budgets prévisionnels** pour les entreprises. Malgré ces chiffres, les relations avec la banque locale restent très compliquées et la CCIMA est fréquemment contactée par des patentés ou futur patentés qui ne réussissent pas à avoir de réponse de la banque. Les Calédoniens qui s'installent à Wallis en

particulier sont particulièrement surpris des délais qui peuvent prendre plusieurs mois pour ouvrir un compte bancaire.

La présence de Be Bunk à Wallis et Futuna s'est renforcée en 2024. L'établissement ne propose cependant pas encore à cette date de comptes professionnels.

La chambre a accompagné en 2024 la rédaction de 33 dossiers pour le CTAI ; de 3 dossiers pour le MASA. La CCIMA mettant des ressources humaines au service d'Initiative Wallis et Futuna (INWF), un nouvel organisme de financement ; elle a distribué plus de 50 dossiers et conseillé 9 porteurs de projets. A la fin 2024, cependant, aucun dossier probant n'a été déposé ni n'a pu obtenir de financement bancaire. Par ailleurs, l'association devrait pour fonctionner convenablement comprendre davantage d'entreprises membres et recruter directement du personnel à temps complet, la mise à disposition de temps de la chambre ne suffisant pas à répondre aux besoins d'INWF.

La chambre a mis en relation 4 entreprises avec un cabinet de défiscalisation installé en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de dossiers d'investissements. Elle a également conseillé 8 entreprises pour leurs demandes d'aide au fret, dispositif territorial.

En 2024, l'Administration supérieure a adopté la **plateforme Chorus Pro** pour le paiement de toutes ses factures. Les entrepreneurs qui ont des contrats avec l'administration doivent s'enregistrer sur la plateforme, déposer leur bon de commande, puis leur facture. Le service à l'origine de la commande valide le service fait, ce qui enclenche le paiement en améliorant son délai. Le service des finances a formé 3 agents de la CCIMA afin qu'ils puissent accompagner les patentés dans leurs démarches sur Chorus Pro. La CCIMA a ainsi aidé 53 entreprises sur l'année.

La CCIMA propose aux entreprises un service de comptabilité sur abonnement avec son **centre de gestion** (CGA). Malgré l'intérêt du dispositif pour la pérennité des entreprises et son attractivité économique, l'activité du CGA reste faible en 2024 et concerne 22 adhérents, dont 11 nouveaux. La tenue d'une comptabilité et la publication des comptes ne sont pas obligatoires à Wallis et Futuna. Il s'agit pourtant de démarches indispensables pour le développement des entreprises : c'est la démarche que propose le CGA, à un tarif avantageux, sur les deux îles.

Beaucoup d'entreprises ne distinguent pas encore patrimoine personnel et professionnel et n'ont pas de comptes distincts. Cette tendance est renforcée par les dimensions homériques que peut prendre l'ouverture d'un compte professionnel à Wallis. Certaines entreprises font appel à des cabinets d'expertise comptable externe au territoire ; cependant en l'absence d'obligation de publication des comptes, il est difficile d'avoir des données. Cela a été constaté lors du travail en 2024 de l'IEOM pour établir une nouvelle évaluation du PIB de Wallis et Futuna.

Des avancées ont toutefois été faites : les textes réglementaires qui encadrent les dispositifs de subvention (Code territorial des aides à l'investissement, aides du Ministère de l'Agriculture – MASA) ont intégré des dispositions pour demander la production d'une comptabilité à partir d'une certaine ancienneté, ou dans un cas de renouvellement ; par ailleurs la prise en charge de l'adhésion au CGA est possible pour les bénéficiaires de l'aide la première année.

Afin de continuer à promouvoir le service proposé, le CGA et ses comptables ont réalisé 4 séquences d'information publique, à Wallis et à Futuna. Par ailleurs la CCIMA a porté auprès des décideurs locaux la demande qu'une obligation de tenue de comptabilité soit créée, de même que d'enregistrement auprès de la Caisse de Retraite.

Le projet de Fale des Entreprises a été annulé en 2024. Initié par la CCIMA en 2019 il visait à doter le territoire d'un lieu unique rassemblant notamment une pépinière d'entreprises, un dock d'artisanat, les différents services dédiés au développement des entreprises, des espaces d'expérimentation. Le Fale devait s'appuyer sur la création d'une société d'économie mixte, avec la Banque des Territoires, et bénéficiait d'un soutien du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) du MOM, et de fonds issus de la stratégie numérique du territoire. En raison de problèmes fonciers, le projet est resté à l'arrêt. Le FEI n'ayant pas été consommé au bout de 5 ans, ses fonds doivent être restitués, entraînant l'annulation du projet, qui correspond cependant à un besoin des entreprises du territoire.

Afin de diffuser la **culture entrepreneuriale**, la CCIMA a organisé pour la 4^{ème} fois le **rendez-vous des petits entrepreneurs**. Ouverts aux jeunes de 6 à 17 ans, l'événement permet aux jeunes de créer une entreprise d'un jour pour vendre un produit ou service lors d'un marché spécial. La CCIMA prépare les jeunes durant deux mois avant le marché, sur les différentes composantes de l'entrepreneuriat dans les phases d'idéation, de prototypage, de construction d'un budget, de marketing et de posture de vente. Le RDVPE est fait en partenariat avec les établissements scolaires du territoire, il connaît tous les ans un succès important. L'homologue de la CCIMA de Saint-Pierre et Miquelon, la CACIMA, a pris contact avec la CCIMA et lancera sa propre édition en 2025. Les contacts établis avec le lycée dans le cadre du RDVPE ont permis à la CCIMA de s'associer à la réponse à un appel à projets pour le développement des compétences piloté par le lycée, dans le cadre de France 2030.

En tant qu'institution représentant les patentés, la CCIMA a participé aux groupes de travail pour la révision de la **délibération relative aux patentes**. Plusieurs propositions ont été adoptées, afin d'inciter à la déclaration des salariés, d'objectiver le montant des patentes appliquées aux commerces, d'interdire aux fonctionnaires d'exercer une activité patentée sans autorisation de leur hiérarchie, d'interdire l'activité lucrative patentée par des associations. La CCIMA avait participé à une réflexion sur les tarifs des patentés, inchangés depuis 2018, qui n'a pas abouti. Elle a demandé l'inscription de l'obligation de tenir une comptabilité.

La CCIMA a participé aux réflexions lancées par l'Assemblée territoriale pour lever les freins au développement économique. La Chambre a repris la plupart des recommandations qui avaient été faites dans son Livre Blanc, en particulier pour soutenir l'emploi déclaré en révisant le cadre et les seuils de l'aide à l'emploi des jeunes pour rendre le dispositif attractif et efficace.

Toujours dans cette optique de défense des patentés, la CCIMA a poursuivi son action afin de faire abroger la « **contribution coutumière** » de 18% instaurée en 2017 sur toutes les marchandises arrivant ou transitant par Wallis, instaurée par convention entre l'association de la chefferie et les acconiers.

Afin de valoriser les activités de la CCIMA et des patentés du territoire, la chambre a recruté en 2024 un **chargé de communication** avec pour mission en particulier de lancer une présence sur LinkedIn et Instagram et développer l'activité sur Facebook.

Enfin, la CCIMA a mené une réflexion importante pour la **révision de ses statuts et de son règlement intérieur**. Parmi les mesures, les textes adoptés en mai intègrent la possibilité pour la chambre d'avoir recours à d'autres sources de financements, notamment par des réponses à des appels à projets. Les élus ont proposé de réduire le nombre de membres de la chambre pour améliorer son efficacité, et d'assurer la présence d'élus des deux îles au sein du bureau pour mieux représenter les différentes

sensibilités du territoire. Le règlement intérieur adopté a été adressé au chef du territoire et est entré en vigueur en fin d'année. Les statuts doivent faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée territoriale.

En fin d'année, cependant, l'Assemblée générale de la CCIMA a proposé qu'une réflexion soit lancée pour **créer deux chambres** et dissocier les activités liées au secteur primaire, et celles des secteurs secondaire et tertiaire, sur le modèle polynésien. Cette proposition sera affinée et budgétée en 2025 et rendrait nécessaire l'adoption de statuts et règlement intérieur pour chacune des deux nouvelles chambres.